

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011
SEANCE THEMATIQUE SUR « LA SUPRACOMMUNALITE : POUR QUOI FAIRE ? »

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 H 00.

Mme LA PRESIDENTE.- Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte.

Bonjour aux téléspectateurs qui nous regardent en ce moment. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance thématique du Conseil provincial.

Dans le cadre de la réflexion sur la réforme des Provinces, et la demande faite par le Gouvernement wallon à chacune d'elles de déterminer ses spécificités et les axes forts de sa politique, les autorités provinciales ont jugé opportun d'organiser une séance thématique sur le thème de la supracommunalité.

Comment gérer de la manière la plus efficace possible les intérêts dépassant le cadre du territoire communale ? La question est cruciale, le déficit est de taille.

Tout au long de cette séance thématique durant laquelle notre assemblée aura l'honneur d'accueillir M. Willy DEMEYER, Sénateur-Bourgmestre de la Ville de Liège, M. Daniel BACQUELAINE, Député-Bourgmestre de la Commune de Chaudfontaine, nous tenterons d'apporter quelques pistes de réflexions à ce vaste débat.

Je tiens à remercier vivement Mme et MM les Présidents des Conseils provinciaux des autres Provinces Wallonnes, d'avoir accepté de ce joindre à nous pour assister à cette thématique, à

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

savoir : Mme Stéphanie THORON, pour la Province de Namur, M. Albert DEPRET, pour la Province du Hainaut, M. Pierre HUART pour la Province du Brabant Wallon, Monsieur Jacques PIERRE pour la Province du Luxembourg ainsi que Mme Annick BEKAVAC, Directrice de l'APW

Mais sans plus attendre, j'invite à la tribune notre Député - Président André GILLES, pour introduire cette thématique.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Présidents, Chers collègues, Mesdames et Messieurs les téléspectateurs.

Il convient tout d'abord de souligner la qualité du reportage réalisé par RTC, il a le mérite de bien décrire ce que recouvre aujourd'hui la supracommunalité en province de Liège, notamment en mettant en exergue de multiples exemples qui touchent concrètement la population. Il a montré aux téléspectateurs ce qu'attendent les communes, il a évoqué les réponses structurelles que la Province de Liège entend y apporter.

Nous venons de le voir, la supracommunalité est non seulement une réalité actuelle que la Province de Liège pratique quotidiennement mais aussi un nouveau défi, souhaité tant par la Région que par les Communes et que la Province de Liège se propose de relever.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a entrepris une réforme des Provinces dont un des objectifs était de mettre en place des structures de supracommunalité, ils entendent par là Communautés de territoires et Bassins de vie.

Le Gouvernement wallon a associé les Provinces à sa réflexion, notamment en leur demandant, à chacune, d'établir précisément ce que devrait être leurs missions prioritaires.

Cela signifie, implicitement, que le Gouvernement wallon reconnaît les spécificités des cinq Provinces, les unes par rapport aux autres. Donc, pas question semble-t-il et c'est heureux, d'un modèle unique imposé à chacun en négligeant nos spécificités précisément. Il va sans dire que nous nous en réjouissons.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Je profite de cette précision pour me joindre à vous Madame la Présidente, pour saluer la présence de vos collègues, ça nous fait beaucoup plaisir, effectivement la préoccupation est commune.

Alors, rappelez-vous, après avoir dialogué et travaillé, dans le cadre de Collèges communs, avec les Collègues des 84 communes de la Province de Liège, après avoir interrogé individuellement et confidentiellement les Conseillers communaux de toutes les communes de notre province au travers d'une enquête de satisfaction, la Province de Liège, votre assemblée, à l'unanimité de son Conseil, a redéfini, en décembre dernier, ses missions en cinq axes prioritaires : le développement scolaire et professionnel ; le développement culturel et sportif ; la prévention de la santé et action sociale ; le développement territorial durable et la supracommunalité et soutien aux communes.

Ce cinquième axe prioritaire, la supracommunalité et le soutien aux communes, est à coup sûr la pierre angulaire du futur édifice provincial. Il s'agit d'un axe majeur dans lequel d'autres axes peuvent se décliner, nous l'avons vu dans le reportage, les exemples ne manquent pas, notamment avec l'emblématique projet de ligne de tram entre Seraing et Herstal pour lequel la notion de développement territorial durable n'est évidemment pas vide de sens.

Mais avant d'aborder des exemples concrets de projets supracommunaux, permettez-moi de brosser rapidement le cheminement de notre réflexion et de notre action qui nous a conduits à la structure souple, démocratique, spécifique et je crois efficace que nous proposons pour répondre tant aux souhaits de la Région wallonne qu'à ceux des communes.

A ce jour, il n'existe pas de cadre légal, de modèle supracommunal dans notre législation. Comme cela a été évoqué dans le reportage, nous nous sommes inspirés de ce qui se fait ailleurs pour construire, en changeant ce qui doit être changé, notre propre modèle.

Mais, il faut rappeler que préalablement et sous la houlette de M. le Président DEMEYER et avec l'appui de MM. BACQUELAINE et PIETTE, et je les remercie pour leur présence parmi nous aujourd'hui d'ailleurs, la Province de Liège a été associée à la Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège qui s'est intitulée dès lors « Liège Métropole ».

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Par là commence le reste. Il faut se souvenir de la mise en place de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, organe de concertation composée d'élus, strictement d'élus locaux issus de tous les partis démocratiques et des différents arrondissements sans oublier les communes germanophones.

Cette Coordination provinciale a par ailleurs incité tout naturellement les communes des arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers à créer également des structures de concertation (Communauté de communes ou Communauté urbaine).

La Coordination provinciale rassurez-vous n'est pas un niveau de pouvoir supplémentaire, c'est un lieu de concertation entre élus je le répète, sans jetons ni émoluments. Cet espace de concertation (PS, MR, CDH, Ecolo) et qui transcende les arrondissements est là pour développer des projets supracommunaux qui seront pensés de manière plus globale ce qui permettra incontestablement plus de cohérence et l'éclosion d'une vision d'avenir collective.

L'idée est d'unir les forces et moyens de chacun autour de projets communs mais, et c'est bien là la responsabilité de l'élu en ce qu'il est comptable devant l'électeur, il ne s'agit pas comme au coin du zinc du Café du Commerce de refaire le monde sans devoir rendre des comptes à ceux qui vous ont fait confiance. C'est pourquoi nos engagements sont sérieux et réfléchis.

Ainsi, il n'y aura pas de taxes supplémentaires pour le citoyen. Cela implique cependant des budgets pour ces futures politiques supracommunales. Toutes autres choses restant égales par ailleurs et sous réserve de l'approbation de notre budget 2012, la Province de Liège, comme elle l'a annoncé en juillet dernier, mettra à disposition quelque 140 millions € grâce à une intention d'emprunt, pardonnez-moi, je n'entre pas dans la technique budgétaire ni financière mais, grâce aux intentions d'emprunts, pour soutenir les projets supracommunaux que les élus locaux jugeront utiles pour le bien commun sans recourir à des techniques de saupoudrage ou de balance de pharmacien peu en rapport avec l'efficacité que nous recherchons.

Cela permettra de développer et de soutenir de grands projets comme celui d'un réseau structurant de transport en commun (train, tram, bus) n'oublions pas les parkings de délestage. Voilà un projet qui s'articule tout autour de deux axes prioritaires de la Province de Liège : le développement territorial durable d'une part et la supracommunalité, soutien aux communes d'autre part.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

On comprend mieux dès lors que l'institution provinciale est la mieux placée pour mener à bien de telles missions, que ce soit en matière de mobilité qui doit se concevoir sur l'ensemble du territoire ou dans d'autres domaines comme l'aménagement du territoire ou les grands événements, la liste n'est pas exhaustive, la supracommunalité devient une nécessité.

La Province est assurément le pouvoir démocratique, personne n'en disconvient et me paraît le plus approprié pour aider les communes à se constituer en structures supracommunales de concertation, le plus adéquat pour favoriser l'éclosion d'une véritable politique de supracommunalité cohérente à l'échelle d'une métropole européenne et sans doute le plus adapté, parce qu'interface naturelle entre la Région et les communes, pour soutenir lesdits projets supracommunaux.

On le voit, la Province de Liège a un rôle essentiel à jouer. Je suis convaincu qu'elle s'est mise en ordre de marche et qu'elle est prête pour réaliser cette mission.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député - Président. Je salue également la présence de notre Bourgmestre M. Josly PIETTE de Bassenge.

J'invite à présent notre Conseiller provincial M. José SPITS qui représente le groupe CDH-CSP à rejoindre la tribune pour intervenir sur cette thématique.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député-Président, Madame, Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chères Amies, Cher Amis, Chers téléspectatrices, Chers téléspectateurs.

Les matières communales sont actuellement, c'est vrai, de plus en plus complexes. Gérer une commune en 2011 est devenu une affaire de professionnel.

De nombreuses entités communales, et surtout celles faut-il le dire, de petite et moyenne importance, se trouvent confrontées aux multiples évolutions de notre société à un point tel qu'elles ne trouvent pas nécessairement à l'intérieur de leur staff de coordination les compétences nécessaires à ces multiples interrogations.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

La difficile gestion de ces problèmes quotidiens à l'intérieur des communes peut vite entraîner des actions dommageables pour ces dernières et notamment au niveau des finances communales.

En effet, les différents intervenants extérieurs sont de plus en plus armés pour défendre leur intérêt privé, surtout contre parfois l'intérêt de la collectivité.

Il est donc plus que nécessaire que les communes aient à leur disposition des aides efficaces venant de l'extérieur. Ces aides se doivent évidemment d'être les plus performantes possibles pour le bien des collectivités locales.

La Province joue déjà ce rôle dans de nombreux secteurs et ce depuis de nombreuses années. On pense, notamment ici, au travail fourni par les services techniques provinciaux et les services de sécurité mais aussi plus récemment aux marchés groupés de l'énergie, aux aides à la gestion environnementale à travers les agents sanctionnateurs. On pense et on l'a cité dans le reportage, à une des dernières innovations bien utiles qu'est le marché groupé d'achat de sel de déneigement en cours actuellement.

Le Conseiller Provincial mais aussi le Bourgmestre de Herve que je suis, est entièrement convaincu que les communes doivent se fédérer et avancer en étant plus performantes. Je suis d'ailleurs particulièrement heureux de voir qu'à travers le reportage télévisé et bien je crois qu'au-delà des clivages politiques, l'unanimité se dégage sur toutes ces matières de supracommunalité.

Ces dernières années ont vu des avancées significatives à travers les Maisons du Tourisme, les Zones de Police et bientôt les Zones de secours en cours d'élaboration.

La Province, je crois, à encore un rôle important à jouer dans de nombreuses matières d'aide aux communes. On peut penser, ici notamment, à des aides juridiques, à des achats groupés de matériel, aux aides logistiques aux actions environnementales importantes prises au niveau de la gestion des paysages. On cite, ici notamment, les actions en cours au niveau de la conservation et des plantations au Pays de Herve.

Depuis toujours ma commune est contente de ce travail de fond de la Province et a été notamment pilote notamment dans la gestion, avec la Service Public de Wallonie, du premier site de parking de dissuasion qui a vu le jour au rond point dit des vaches de Battice qui avait d'ailleurs été cité en exemple dans la mise en place par

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

la Province de ce partenariat.

Nous sommes donc plus que favorables à des actions nouvelles de la Province qui pourraient nous aider dans de nouveaux secteurs.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'invite à présent M. CULOT, Conseiller provincial pour le groupe MR à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

En décembre 2007, les Jeunes MR nationaux, dont j'étais alors le secrétaire politique, organisaient au Val-Saint-Lambert à Seraing un congrès sur les communautés urbaines.

Aux termes de nos travaux, nous avons lancé un appel par communiqué de presse aux termes duquel nous disions notamment ceci : « défendre l'institution provinciale doit passer par une vision moderne et adaptée aux nouvelles réalités urbaines que l'on connaît. Les Jeunes MR appellent à cet égard à la tenue d'un vaste débat sur la réorganisation des institutions provinciales, un débat ne partant pas avec l'a priori qu'il faut supprimer l'institution, mais un débat refusant le fatalisme de certains qui considèrent qu'il est interdit d'y toucher ».

C'est par conséquent un jeune mandataire MR heureux que vous avez aujourd'hui devant vous, ça m'arrive.

La Province de Liège est en effet parvenue à lever les tabous pour réfléchir et penser son avenir au regard de ce que l'on attend d'elle aujourd'hui et demain.

Aux citoyens de notre Province, le groupe MR tient à garantir que le débat sur la supracommunalité n'est pas le énième débat institutionnel du moment. Il ne s'agit pas ici de scinder des arrondissements ou de diminuer les droits des gens, il s'agit au contraire de fédérer pour construire une Ville-région à la taille et à l'ambition d'une véritable métropole européenne : j'ai nommé, Liège.

Chers amis, chers collègues, pour garantir l'efficacité de nos institutions et la concrétisation des projets dont Liège a besoin

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

dans les années à venir, l'heure est plus que jamais venue de créer une véritable communauté urbaine.

Pour y parvenir, le groupe MR tient à formuler trois recommandations.

Premièrement, l'instauration de politiques à l'échelle de la communauté urbaine nécessite que l'on dégage des moyens financiers suffisants, à tous les niveaux de pouvoir intéressés, et ce dès l'année budgétaire 2012.

Deuxièmement, il est impératif de s'accorder sans tarder sur quelques priorités d'intérêt provincial, et donc de renoncer à ce que d'autres peuvent faire aussi bien que nous. A cet égard, pour le MR, la mise en œuvre du tram est tout à fait prioritaire, j'y reviendrai dans un instant.

Et troisièmement, comme mon collègue Roger Sobry vous le dira tout à l'heure, pour qu'une institution puisse porter des projets de grande envergure, il faut qu'elle bénéficie du soutien de la population à qui elle s'adresse.

A cet égard, si la mise en place de la coordination provinciale des pouvoirs locaux était dans l'immédiat indispensable, et que le MR s'en félicite, il conviendra dans les années à venir d'organiser cette coordination en vue d'assurer sa visibilité démocratique.

Le conseil provincial, dont il faudrait sans doute penser à réformer la composition, devrait ainsi peu à peu se réapproprier le débat politique, et des séances comme celle-ci devraient à l'avenir encore pouvoir être diffusées, pour débattre non plus de l'éventuelle mise en œuvre prochaine d'un tram, mais pour débattre au quotidien de son fonctionnement, pour évoquer ses extensions, pour relayer les demandes de celles et ceux qui l'utiliseront.

En un mot, pour que Liège Métropole soit représentée par une assemblée d'élus responsables de projets clairement identifiés devant les citoyens de notre province.

Mesdames, Messieurs, la supracommunalité, c'est aujourd'hui la seule manière de pouvoir mener à bien de grands projets, et de rivaliser avec les autres grandes métropoles européennes.

A l'échelle liégeoise, des grands projets, j'en vois essentiellement trois. Le premier, c'est la mise en commun des moyens en vue de la création d'infrastructures sportives et culturelles de grande envergure et de qualité.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Bien entendu, l'exposition internationale Liège 2017 est un objectif majeur à poursuivre, mais la mise en commun des moyens, à terme, ne devra pas s'arrêter là. Il est inutile de subventionner 10 demi-infrastructures lorsque 5, complètes et de qualité, suffisent.

Le deuxième grand projet, c'est l'aménagement de notre territoire. La SPI+ a d'ailleurs bien raison de consacrer le colloque organisé à l'occasion de son 50ème anniversaire à ce que l'on appelle « l'intelligence territoriale ».

Comme je vous le disais d'ailleurs lors du conseil provincial thématique relatif au développement économique, un aménagement du territoire à l'échelle supracommunale doit tendre à « rendre plus de qualité de vie à des quartiers qui ont énormément souffert d'une activité industrielle trop lourde et trop proche des habitations », parce que nous ne vivons plus au 19ème siècle, et que notre prospérité de demain dépendra, de manière non négligeable, de l'attractivité de nos quartiers et de l'intelligence de l'aménagement de notre territoire dans nos villes et communes.

Enfin, dernier des trois grands projets que le groupe MR entend bien soutenir, je vous l'annonçais tout à l'heure, c'est évidemment la mise en place d'une politique supracommunale de la mobilité, qui doit passer par la mise en service d'un tram.

A cet égard, nous lançons un appel solennel à la Région wallonne, et à son Ministre Ecolo de la mobilité en particulier, afin qu'il rende public sans tarder les conclusions du plan urbain de mobilité et qu'il finalise les études techniques et juridiques préalables au lancement des différents marchés.

Chers amis, nous serons certainement plusieurs à rester vigilants quant à la manière dont les différents projets que je viens de citer vont être concrétisés. Mais aujourd'hui, tant en mon personnel qu'en celui d'André Denis, notre chef du groupe MR et de l'ensemble des membres du groupe MR, je tiens à remercier le Collège provincial pour le travail accompli ces derniers mois, à l'assurer de notre plein soutien dans les mois à venir pour la mise en œuvre du chantier de la supracommunalité, et à lui rappeler, bien entendu, qu'il trouvera toujours au sein de ce conseil, et du groupe MR en particulier, des conseillers prêts à l'aider.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

J'invite à présent Madame Muriel MAUER, Conseillère provinciale pour le groupe ECOLO. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAUER, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Il est indéniable que mieux organiser la supracommunalité en terre liégeoise est un enjeu important. Il ne s'agit pas d'un simple exercice intellectuel pour garder alertes les politiques. Ecolo défend une simplification institutionnelle au niveau supra-communal et provincial afin d'améliorer sur le terrain l'efficacité de nos institutions publiques et d'éviter le gaspillage de ressources soit parce qu'il y a redondance : on fait à différents niveaux un peu plus de la même chose mais un peu différemment soit parce que l'on fait du saupoudrage : on fait un peu de tout à tous les niveaux et avec des objectifs parfois contradictoires et surtout des tas d'intérêts particuliers.

Exemple récent d'une belle cacophonie supracommunale, le projet d'implantation du complexe provincial à Soumagne. Projet courageusement refusé par Fléron, l'accueil fut meilleur à Soumagne, cependant en concurrence directe avec le noyau commercial de Fléron à deux kilomètres, de Liège 20 minutes ainsi qu'avec Belle-Ile, Barchon, Rocourt, Herstal, Verviers. Les études laissent entrevoir un impact net sur l'emploi négatif.

Les communes voisines soutenues par l'UFCM s'y opposent. Je vous passe tous les rebondissements, tous les recours. Récemment le Ministre HENRI vient d'annuler le permis, le projet de rond point pose problème, la commune n'étant pas compétente en matière de voiries.

En pays de Liège, on constate malheureusement encore que les intérêts locaux et particuliers priment trop souvent et qu'il est décidément très difficile de se fédérer. Liège, Herstal, Ans, Seraing, Chaudfontaine forment une grande communauté. Il n'y aura pas de renouveau économique à Liège si toutes ces communes ne dépassent pas le « chacun pour soi », n'acceptent pas de travailler ensemble.

Une mutualisation de certaines rentrées financières notamment, celles des hyper centres commerciaux et zonings industriels participerait certainement à favoriser un réel débat sur la meilleure implantation.

L'idée fortement promotionnée par la Province de remettre à

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

l'honneur la ligne 125A fermée aux voyageurs depuis le milieu des années 70 et qui reliera les Guillemins au Val Saint-Lambert pour les fêtes de Wallonie prouve que les communes sont capables de se parler. Cette initiative soutenue par le Ministre Wallon compétent, augure, nous l'espérons, de sa remise en service et a certainement permis de faire avancer le débat sur la mobilité en région liégeoise.

C'est par thématique qu'il faudrait travailler à une meilleure organisation des services publics.

En termes de soins de santé par exemple, le territoire où doit s'organiser l'offre de soins va dépendre du type de soins et de leur degré de spécialisation. On pourrait par exemple définir des bassins à partir des zones déjà définies aujourd'hui par le Cercle des Médecins pour ce qui concerne les soins de première ligne, des services hyper spécialisés dans le traitement du cancer ne peuvent être répartis dans chaque bassin de soins, il faut éviter les concurrences entre services et institutions de soins, aboutissant à des doublons entre services et techniques spécialisées.

Sachant qu'il faut aussi tenir compte des moyens de locomotion et des habitudes des citoyens, ceux d'Hannut vont-ils à Huy ou à Liège pour aller à l'hôpital ou pour une consultation spécialisée ?

Il est important que la Province, interlocuteur privilégiée en matière de supracommunalité, participe à cet effort de coordination et s'inscrive dans cette démarche de simplification et de rationalisation des structures publiques sur son territoire en cohérence avec la déclaration de politique régionale.

Je suis sûre que la Province prendra toute la mesure de l'enjeu et se positionnera comme véritable moteur de changement dans ce vaste et ambitieux chantier.

Au nom du groupe ECOLO, je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je cède maintenant la parole à Madame Jehane KRINGS pour le groupe PS. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme KRINGS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, Chères téléspectatrices, Chers téléspectateurs.

Apporter des réponses pertinentes aux besoins actuels de nos communes, imaginer l'avenir et regarder ensemble dans une même

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

direction, fédérer nos ressources et mutualiser nos moyens, voilà quelques principes de bonne gestion qui devraient suffire à eux seuls pour répondre à la question du jour : la supracommunalité pour quoi faire ?

Discours un peu facile me direz vous. La réalité des faits est elle aussi simple ? Mais la supracommunalité est-elle vraiment une nouvelle façon de penser? C'est sans aucun doute un terme à la mode mais en province de Liège, dans cette institution plus que centenaire, cette vision ne semble pas née d'hier.

Très vite me viennent à l'esprit diverses initiatives comme la SPI + et celle que je connais mieux, prise il y plus de 40 ans sur le plateau des Hautes Fagnes, lors de la création du parc Naturel.

Quoi de plus supra-communal que la protection de nos Fagnes ? Quoi de plus naturel que la supracommunalité pour fédérer les actions de gestion d'un tel patrimoine ?

En prenant l'initiative de créer un parc naturel en 1971, la Province de Liège anticipait déjà le décret Wallon de 1985 sur les parcs naturels en tant qu'association de communes, elle apportait ainsi une mise à disposition de moyens humains, financiers et collaboratifs, en dotant ainsi ce parc des outils nécessaires à une gestion efficace et ce, à l'entière satisfaction des 12 communes et des associations environnementales concernées.

Cet exemple est loin d'être unique et les actions nouvelles, menées avec dynamisme vers les villes et les communes à travers, par exemple, les marchés conjoints d'électricité et de sel de déneigement, mais aussi à travers la coordination provinciale des pouvoirs locaux témoignent une fois encore de cette volonté de proximité et de soutien à toutes les communes et à chacune d'entre-elles en fonction de leurs besoins.

Je ne voudrais oublier de citer les initiatives spécifiques réalisées avec la Région Germanophone. Elles montrent quant à elles, la capacité qu'a la Province de mener, et vous l'admettez, dans un contexte institutionnel complexe, une collaboration efficace avec les communes germanophones et cette collaboration est reconnue par celle-ci.

Pour le groupe socialiste, imaginer plus de supracommunalité est une nécessité. En tant qu'élus locaux, nous savons tous que celle-ci permettra d'apporter des solutions nouvelles à ces problématiques auxquelles nos communes ne peuvent plus répondre seules. Dans les différents bassins de vies, pour répondre aux

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

besoins de mobilité, de développement économique local, de santé, de sport, de culture ou de projets nécessitant des investissements importants, les communautés urbaines ou les communautés de communes seront, demain, une réalité.

Dans cette évolution la Province est pour nous l'interface légitime et pertinente. Son savoir faire, ses ressources humaines et financières ainsi que sa parfaite connaissance de ce territoire d'un million d'hommes et de femmes et de ses 84 communes en garantit toute la légitimité.

De plus, sa capacité d'innovation développée depuis plusieurs décennies fait de la Province de Liège, pour nous Socialistes, le partenaire idéal.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale.

Je voudrais à présent inviter Monsieur Willy DEMEYER, Sénateur-Bourgmestre de la Ville de Liège, à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Sénateur-Bourgmestre.

M. DEMEYER, Sénateur-Bourgmestre de la Ville de Liège (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues.

Je voudrais vous dire que c'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole à cette tribune provinciale, d'autant plus que les rapports entre les Villes, les Communes et la Province sont excellents.

Je voudrais aussi vous remercie de m'avoir convié en qualité d'expert des phénomènes locaux et supra-locaux.

Donc, qu'est-ce que la supracommunalité ? Que sont les Communautés urbaines ? Il est clair que nous sommes là face à une dimension, une entité qui est privilégiée par l'Europe, qui au niveau économique, au niveau de l'enseignement souhaite des entités d'au moins 500.000 habitants. Il est clair que pour l'instant, quelque soient les configurations, nous ne répondons pas à la demande.

Nous allons donc bientôt, si nous n'y prenons garde, passer à côté d'un certain nombre de programmes européens qui définissent un seuil en nombre d'habitants pour subsidier de grandes politiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Où en sommes-nous ? Nous avons bien évidemment un certain nombre d'organes qui sont déjà indépendamment de la Province supracommunales, un certain nombre d'asbl, nos intercommunales, nous avons, André GILLES l'a dit, historiquement la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège qui était une manière volontariste de tenter de s'organiser en l'absence de prise en considération, tant par l'Etat fédéral que par les Région du phénomène urbain ou du phénomène de concentration de communauté de communes ou de communautés de territoires.

Nous avons voulu associer la Province et je vous remercie encore d'avoir rejoint cette association et nous avons souhaité que les autres arrondissements réfléchissent à cette structuration, ce qui a amené tant Huy-Waremme que Verviers avec la spécificité germanophone, à prendre une formule analogue et nous avons alors regroupé l'ensemble de ces structures à l'intérieur de la coordination provinciale.

Là, le contexte veut aussi que l'on tienne compte de quelques indications régionales comme on l'a déjà souligné, la DPR prend pour la première fois en considération le phénomène urbain, le Ministre FURLAN a dans l'intitulé de ses compétences Pouvoirs locaux et Villes, c'est la première fois.

D'autre part, il y a comme on l'a souligné, une volonté de réflexion quant aux institutions provinciales. Cela nous donnait un espace assez privilégié de discussion et nous sommes pour l'instant en pleine réflexion, la Province prenant plus que sa part dans cette réflexion.

Au plan plus local, je vous dirais que je crois que nous sommes aussi dans un moment très particulier et positif, il est clair que notre arrondissement, notre province a connu des difficultés par le passé. La Ville dont j'ai l'honneur de présider le Collège a connu ses propres difficultés avec un endettement colossal aujourd'hui résorbé grâce à l'aide de toutes et de tous.

Les relations entre les différentes communes sont apaisées et nous avons, je me tourne vers les représentants des autres Provinces, la chance d'avoir une Ville centre qui porte le même nom que la Province.

Que faut-il faire ? Toutes les études démontrent que trois axes sont à privilégier par les Communautés urbaines pour un développement harmonieux et performant.

L'enseignement, la culture et la mobilité. Tout le reste en

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

découle nous dit-on. C'est en tout cas ce que les Française notamment qui sont avec Bordeaux, Lille et d'autres Communautés à la pointe du débat.

Mais nous pouvons ajouter les grands projets, le Bassin de soins, les sports, l'aménagement du territoire avec notamment la problématique, on l'a dit, des implantations commerciales.

Nous devons d'urgence trouver le bon niveau d'actions, le bon territoire, la bonne institution en fonction des politiques que nous voulons mener.

En effet, nous le savons toutes et tous dans cette enceinte, les finances publiques ne seront pas plus florissantes dans le futur et pourtant de grands défis doivent être relevés : la santé, les pensions. Pour les autres actions, nous allons devoir faire mieux avec les mêmes sommes ou peut être avec moins.

Nous allons donc développer ensemble ces projets, nous devons fédérer au-delà des mandataires politiques, même si je suis comme André GILLES très soucieux des responsabilités et des droits des élus du peuple, nous devons nous fédérer au plan local avec les forces économiques et les forces syndicales, pour quoi faire ? Pour promotionner les projets qui nous sont chers.

On a abordé 2017, on a abordé le tram, nous devons, Mesdames et Messieurs, et j'en terminerais pas là, nous mobiliser.

Il y a déjà et on l'a perçu, on le perçoit cet après-midi, une unanimité sur l'objectif, nous devons maintenant construire l'unanimité sur la méthode. Parce que nous devons, c'est une obligation morale, définir un modèle, un modèle qui sera certainement spécifique, mais le modèle du « vivre ensemble » liégeois de demain pour rendre à Liège, dans la forme que nous déciderons, son statut, son statut de Ville phare, d'endroit de progrès pour l'humanité même si c'est un terme qui est peut être un peu grandiloquent, comme nous l'avons été par le passé, à plusieurs reprises dans notre Histoire.

C'est une grande responsabilité que nous avons et je pense que nous vivons un moment très particulier où c'est à portée de main. Je me réjouis en tout cas de l'initiative prise par votre Assemblée d'organiser un débat, et un débat public à cet effet parce qu'il n'y a de grands projets que quand on peut faire en sorte que chacune et chacun se l'approprié.

Merci pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Sénateur-Bourgmestre. J'invite à présent Monsieur le Député-Bourgmestre Daniel BACQUELAINE à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député-Bourgmestre.

M. BACQUELAINE, Député-Bourgmestre (à la tribune).- Merci Madame la Président.

Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, mes Chers... j'allais dire Collègues mais c'est l'émotion parce que j'ai occupé de temps en temps cette tribune pendant 9 ans et donc, je me retrouve, depuis 1994 date à laquelle je l'ai quittée, en position que j'occupais comme Conseiller provincial pendant 9 années précédemment et donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, je me permettrais de commencer par une citation de quelqu'un qui ne peut pas laisser indifférent, je tiens à vous le dire : « La Ville sera le principal lieu de vie de l'essentiel de l'humanité. Des centaines de Villes seront plus peuplées qu'une centaine de pays d'aujourd'hui. Alors que plus des deux tiers des humains y vivront, des sommes gigantesques devront être consacrées à leurs infrastructures, la Ville sera le cadre des plus importants investissements collectifs et le premier collecteur d'impôts, c'est là que se concentrera l'essentiel de l'action politique à venir et l'urbanisme y deviendra une science majeure ».

Qui à dit cela ? C'est Jacques ATTALI, dans « Une brève histoire de l'avenir ». C'est une prédiction. C'est une prédiction qui si elle se réalise, nous impose des changements radicaux. Parce que les Villes, dans leur dimension actuelle, ne peuvent pas répondre à cette prédiction.

Les seules Villes qui compteront en Europe, qui s'inscriront sur la carte européenne, seront les Villes qui auront réussi leur mutation avec les Communes périphériques, avec un territoire suffisant pour exprimer une ambition pour l'avenir.

Il faut, me semble-t-il trois ingrédients pour réussir ce pari. Il faut une volonté politique ambitieuse, je pense qu'elle existe, il faut une réalité factuelle favorable, elle existe aussi, il faut un contexte institutionnel compatible, on doit le construire.

Autrement dit, en résumé, une ambition, des atouts et une structure. Alors, l'ambition pour Liège et sa région, elle n'est pas contestable. La question est la suivante : réussirons-nous à inscrire Liège parmi les Villes Région qui comptent sur la carte européenne.

C'est l'enjeu majeur des prochaines années pour tous ceux qui

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

ont et qui auront la charge de la gestion des pouvoirs locaux.

La volonté existe, nous la vivons régulièrement dans le cadre de structures que nous avons créées ensemble, des structures de consensus politiques, de volontés politiques qui permettent de soutenir les constructions nécessaires que nous aurons sur un plan institutionnel puisque le contexte législatif d'aujourd'hui ne nous les donne pas naturellement et spontanément.

Nos atouts : notre Ville est particulière, notre Région est particulière, peu de Ville Région en Europe compte tous les atouts dont nous disposons, certaines en ont, de manière ponctuelle mais réunir cette conjonction des atouts comme peu le faire notre Ville Région, il y en a très peu en Europe. Il y en a bien un certain nombre, ne nous trompons pas, mais il n'y en a pas tant que cela.

Etre à la fois un centre de communication multimodal, avec des articulations que nous allons créer : tram, train, bus, avec un aéroport, avec un port fluvial, avec un réseau autoroutier tel que nous en disposons, il n'y en a pas tellement qui réunissent tout cela.

Etre un pôle d'art et de culture comme nous le sommes, il n'y en a pas tellement qui réussissent cela, être un pôle de savoir et de connaissance, avec une Université complète, la seule qui dépend de la Fédération Wallonie Bruxelles, avec des collections, avec les Hautes Ecoles de notre Province, il n'y en a pas tellement qui réunissent cela.

Donc, tous ces atouts dont nous disposons nous mettent dans une position favorable. Et puis, bien entendu, il faut une volonté politique affirmée. Cette volonté politique doit primer dans le contact que nous avons. Nos relations sont excellentes, elles ont rarement été aussi bonnes, avouons-le.

La législature prochaine sera la législature utile en cette matière. Si on passe le cap de cette législature-là, on aura laissé passer notre chance. Donc, les 6 prochaines années seront fondamentales. Nous avons, grâce à cette collaboration avec la Province, la Ville et les Communes, réalisé de grands pas en avant, nous avons maintenant la nécessité et le devoir moral de réussir la mutation de notre Ville Région pour qu'elle devienne une métropole capitale dans notre Europe.

Je pense que nous avons tous les atouts pour réussir cela, il faudra évidemment maintenant que nous puissions transcender encore quelques différents sur le plan de la méthodologie, bien entendu, on

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

le ressent dans le montage vidéo auquel nous avons assisté, que chacun a un peu sa vision de la méthode, il reste encore pas mal de travail à faire mais enfin, je trouve que c'est particulièrement intéressant de constater qu'une métropole comme Bordeaux, que nous prenons souvent en référence, se voit présidée par un Bourgmestre de la périphérie de Liège..

(Rires)

Pardon, c'est un lapsus... de Bordeaux, donc je pense que tous les espoirs sont permis que nous réalisions ensemble de grandes choses.

Merci pour votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député-Bourgmestre. Place à présent à une seconde série d'interventions. J'invite directement Monsieur DRION, Chef de groupe CDH-CSP. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues, Chères téléspectatrices, Chers téléspectateurs, Chers invités,

Je ne vais pas vous rappeler les conclusions d'un ancien congrès de jeunes d'un parti politique mais je voudrais vous dire très fondamentalement que les élus ont évidemment comme principale vocation l'intérêt général, le service aux citoyens.

C'est pourquoi nous avons l'obligation en permanence de mettre à sa disposition des services publics opérationnels, rationnels et de grande qualité.

Rappelons comme d'autres avant moi la déclaration de politique régionale wallonne 2002-2014, celle-ci en tout cas encourage les provinces à développer leur collaboration avec les communes pour le plus grand bénéfice des citoyens.

Dois-je rappeler également que l'Union des Villes et Communes souscrit à cet encouragement tout en demandant que le mouvement soit évidemment fondé sur la motivation et l'adhésion des forces vives locales.

Ce développement et son esprit d'adhésion trouvent sa démonstration dans les initiatives intercommunales prises notamment dans les secteurs hospitaliers, des déchets, de l'énergie, de l'eau... Afin d'atteindre cet objectif, les élus de

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

vos Province ont décidé de recentrer les missions provinciales et, dans ce cadre, de renforcer l'action de la Province pour développer, avec une réelle plus-value, l'aide que celle-ci apporte aux communes.

Cette démarche est manifestement attendue par les élus locaux, et les débats de ce jour en témoignent.

Soyons concrets, lorsqu'il s'agit notamment de mobilité, d'implantations commerciales, d'infrastructures médico-sociales, culturelles et sportives, de programmes de cohésion sociale, de politiques de mutualisation des moyens en soutien des communes, une coordination provinciale est pertinente.

Le CDH-CSP s'inscrit résolument, avec l'ensemble des ses élus locaux, dans une telle démarche.

Chers téléspectateurs, vous pourriez évidemment vous inquiéter de ce que vos élus mettent en place une nouvelle structure. Telle n'est évidemment pas le cas et sur base volontaire, les élus de la Province de Liège ont décidé d'approfondir la supracommunauté en regroupant les moyens humains et financiers, sans engendrer de charges supplémentaires.

A ce jour, un premier dossier relatif à la mobilité est sur les rails, et il convient de programmer un deuxième projet qui pourrait, selon le CDH-CSP, concerner le secteur hospitalier.

En outre, dans le cadre des réformes de notre pays, la Région wallonne se verra dotée d'importantes compétences nouvelles, le CHS-CSP estime qu'une délégation de compétences doit être organisée au profit de la Province et de la coordination provinciale. Il pourrait par exemple en être ainsi de la définition locale de transports publics, de la définition d'un schéma cohérent de développement territorial.

Le CDH-CSP en appelle tout simplement à la cohésion et à la cohérence des élus communaux et provinciaux afin de poursuivre le travail entamé au sein de la coordination provinciale. Profitons de la riche diversité de nos terroirs, de nos villes, de nos communes et créons des projets forts qui soient le moteur de notre développement social et humain.

A nous de construire chaque jour des institutions simplifiées et dynamiques qui libèrent la créativité, qui donnent envie d'entreprendre, qui renforcent les liens et rendent confiance aux citoyens. Ensemble, à l'écoute de ceux-ci, construisons ce projet

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

pour toutes et pour tous, un projet à la liégeoise fait de fierté et de prospérité.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur SOBRY pour le groupe MR. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SOBRY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs.

La Province de Liège dispose par rapport à toutes ses consœurs wallonnes d'une situation exceptionnelle en ce sens qu'elle est bordée par quatre frontières : l'Allemagne, la Hollande, le Grand Duché de Luxembourg et la Flandre.

C'est une potentialité énorme de devenir la métropole à l'Est de la Belgique comme Lille l'est devenue à l'Ouest. Il y a urgence si nous ne voulons pas perdre notre position avantageuse en faveur de Maastricht ou d'Aix-la-Chapelle. La métropole de Lille rayonne jusque Courtrai, Mons et même Gand. La métropole de Liège doit avoir la même ambition.

Les structures politiques s'organisent autour des conférences des Bourgmestres auxquelles la Province est associée. La Province est le partenaire privilégié pour tout ce qui concerne l'évènementiel de haut niveau.

La Province de Liège, amie des communes, multiplie les opérations d'assistance technique qui n'ont pas, en interne, les compétences nécessaires pour mener à bien des opérations telles que les marchés conjoints et d'autres.

Nous disposons par ailleurs d'un faisceau d'intercommunales pures unique en Belgique qui couvre l'ensemble des missions premières. Chaque fois, la Province de Liège est partie prenante et, le plus souvent, elle y joue le rôle moteur. C'est un atout, spécifiquement liégeois, qui a fait ses preuves.

L'aéroport, le port fluvial, la gare, le réseau autoroutier sont des infrastructures essentielles mais la liaison Cerexhe-Heuseux - Beaufays apporterait un plus indéniable.

Le tram marquera une nouvelle progression mais il doit s'accompagner d'une analyse concertée de la mobilité sur l'ensemble de la région liégeoise. Il faut aller vite si nous

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

voulons être prêts pour l'exposition internationale de 2017, nouvelle étape fondamentale dans l'affirmation de Liège-Métropole.

Une métropole doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs économiques, relais privilégié pour drainer vers Liège un public diversifié pour y travailler ou pour y faire vivre l'activité commerciale.

La situation unique de Liège et les perspectives d'avenir devraient l'élément décisif pour le choix de Liège pour accueillir le centre pour sportifs de haut niveau. Espérons que le gouvernement wallon sache dépasser les intérêts locaux pour retenir la solution d'avenir pour la Wallonie.

Tout se met en place sur le plan politique et organisationnel. La Province a la volonté de s'y investir au maximum sans créer ni un pouvoir intermédiaire ni un nouveau niveau de perception fiscal.

L'idée doit faire son chemin dans l'esprit de tous les mandataires mais aussi de tous les habitants. Il faut la relayer, la diffuser et développer progressivement le sentiment d'appropriation de la Communauté urbaine de Liège auprès de toutes les forces vives de la Province et de ses habitants.

A cette fin, permettez-moi de suggérer la création, à l'initiative de la Province, d'un nouveau portail interactif qui présente tous nos atouts et met en commun tout ce qui passe en province de Liège et un accès directs vers les sites des communes, des intercommunales, des entreprises et plus généralement de tout ce qui compte ou qui vit en province de Liège permettront à chacun et notamment à chaque commune, d'y trouver sa place, avec ses spécificités valorisées par l'adhésion à la métropole liégeoise.

L'idée serait d'appréhender les préoccupations quotidiennes des habitants et, par des choix simples et progressifs, de les guider vers ce qu'ils cherchent un peu à la manière d'un guide touristique. Il sera à la fois un agenda complet, un annuaire économique, commerciale, éducationnel, culturel, touristique, sportif et regroupera tous les services hospitaliers, sociaux et autres.

Petit à petit, ce portail deviendra la voie privilégiée de recherche d'informations de sorte que progressivement les utilisateurs adhéreront à la communauté urbaine de Liège comme nous le faisons. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présente Madame Lydia BLAISE, Chef de groupe ECOLO. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

A ce stade du débat, je serais tentée de résumer quelque peu la situation : le Gouvernement Wallon a donc proposé de réformer les Provinces, non pas juste manière d'entamer une réforme, une de plus direz-vous, mais bien dans le but de simplifier les Institutions et les rendre plus efficaces et par là, faciliter la vie quotidienne des citoyens.

Dans une première étape, les missions prioritaires des Provinces sont appelées à être définies en veillant surtout à privilégier la mutualisation des services vers les Communes et ainsi préparer la deuxième étape institutionnelle puisqu'une révision de la Constitution est nécessaire, étape de transformation des Provinces en Communautés de territoires.

Indéniablement, comme cela a été dit et redit aujourd'hui, depuis toujours les Provinces rendent déjà de nombreux services aux Communes et par là à leurs citoyens. Mais il faut distinguer services et compétences décisionnelles ou Autorité. Autrement dit, les « services provinciaux » sont dissociables de l'institution politique. Pas besoin de 84 ni même de 56 Conseillers provinciaux d'ailleurs, pour décider de l'achat groupé fut-ce de 20 tonnes de sel.

La mutualisation de services n'est pas neuve et existe déjà dans le cadre de toutes les intercommunales, comme cela l'a été aussi déjà rappelé pour la collecte des déchets, la distribution et l'épuration des eaux, j'en passe ou alors même pour la création des zones de police.

Par contre, ce qui semble faire défaut, cela a été dit aussi, c'est un endroit de dialogue pour une programmation et une coordination stratégique de projets qui dépassent justement l'échelon d'une seule Commune, que ce soit des projets économiques, sociaux, environnementaux ou culturels.

Cette prise de conscience est de plus en plus généralisée et des associations voient le jour en milieu urbain, que ce soit Liège Métropole, on en a parlé abondamment mais aussi en milieu rural avec des groupes d'actions locales comme le Pays des Condruses par

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

exemple, qui développe des projets tant en matière de reconversion agricole, de mobilité durable ou encore de protection des ressources hydriques.

Donc la création de ces associations est bien entendu encouragée mais il manque encore le cadre institutionnel. On attend donc de la Région Wallonne qu'elle fixe le cadre normatif, comme par exemple la taille minimal d'un territoire, en superficie ou en nombre d'habitants, c'est à voir, mais aussi le mode de financement et de subsidiation des projets.

Pas de nouvelles taxes, cela a été rappelé aussi, mais le devenir du pouvoir fiscal provincial reste à préciser. Dans ce cadre défini alors, il sera important, et ceci c'est une revendication des municipalistes exprimée dans le mémorandum de l'Union des Villes et Communes, que premièrement, cette association se fasse sur base volontaire de la part des Communes et deuxièmement, que la nouvelle structure ne constitue pas un nouvel échelon supérieur, avec une espèce de tutelle sur elle, à l'instar des Provinces, mais reste bien une émanation de leur propre structure.

Ce territoire sera-t-il celui des Provinces actuelles, peut être bien, peut être pas, en tout cas, ce qui est sûr, c'est que pour une pertinence optimale, il faudra se baser sur la réalité de tous les jours, la vie quotidienne des citoyens et ne pas se focaliser uniquement sur des découpages existants mais qui sont parfois artificiels comme les districts, les cantons, les arrondissements.

Là, clairement, nous sommes dans la deuxième étape, celle des nouvelles structures à mettre en place en remplacement des Provinces, or ce qui est important aujourd'hui, c'est plutôt d'assurer cette transition en douceur.

Nous saluons à ce propos toutes les initiatives de dialogues et notamment la coordination des pouvoirs locaux à laquelle la Province participe activement.

La réorientation de 20 % des fonds des Provinces, donc 7 millions annuellement vers des projets supracommunaux est donc une bonne nouvelle. Par contre, la vaste campagne d'autopromotion entamée cette semaine, en solo par la Province, nous apparaît totalement déplacée en ces temps de crise.

Pathétique sûrement, c'est un peu l'histoire de la grenouille qui se voulait bœuf, cela pourrait même être risible s'il n'était le coût, 250.000 € de pub, aujourd'hui, sans compter le film de

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

synthèse que vous venez de voir sur le tram, et le changement de logo qui, il y a trois ans, avait déjà coûté 1 million.

Quel bel exemple de mal-gouvernance et incontestablement, à contre courant du but poursuivi par la coordination justement des pouvoirs locaux, mais aussi par le comité d'accompagnement du tram, M. CULOT puisque vous en avez parlé, le Ministre Wallon a bien voulu, il lui a plu d'associer d'autres partenaires à ce projet au départ régional, il y a donc un comité qui en temps utile, fournira toutes les informations en toute transparence, n'ayez crainte.

Au contraire de ce mauvais exemple donc, le groupe ECOLO provincial propose que la Province aille de l'avant dans les projets de supracommunalité et aussi initie un projet pilote en Communauté germanophone notamment, car naturellement ces 9 communes de langue allemande constituent une communauté de territoire de fait.

Les 6 partis de cette région sont unanimes pour demander à exercer les compétences provinciales sur leur territoire et ce serait une bonne opportunité de faire un test de simplification grandeur nature.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Monsieur Vincent MIGNOLET à rejoindre la tribune pour le groupe PS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MIGNOLET, Conseiller provincial (à la tribune).- Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Député - Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

N'en déplaise à mes collègues ECOLO, évidemment de groupe Socialiste ne peut pas partager, et certains d'entre eux bien entendu Monsieur le Président...

Il y a quatre ans, vous le rappeliez ici à la tribune il y a quelques instants, le Conseil provincial avait décidé d'entamer une vaste campagne de rencontre des élus mais également les citoyens pour leur présenter les principales initiatives que la Province prend depuis des décennies.

Ces Villages provinciaux ont marqué l'adhésion de la population et à l'issue de cette campagne, nous étions tous ici, il y a quelques mois, pour saluer unanimement et affirmer que l'Institution provinciale dispose d'une expertise et savoir-faire précieux, à la fois mis à disposition des pouvoirs locaux mais aussi et surtout des

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

habitants de ces territoires. Pour soutenir des demandes aussi diverses que, on a parlé de marchés conjoints dans le domaine de l'énergie mais également la création d'un réseau informatique au profit des bibliothèques locales, mais aussi la mise sur pied d'une académie des sports, qui a favorisé la pratique sportive dans des milieux reculés où des infrastructures sportives n'étaient pas possibles.

Ces implications de la Province démontrent à souhait qu'elle a pris très tôt conscience de son utilité et surtout de l'outil supracommunal.

Elle répond à ces différentes aspirations dans le respect des nombreux territoires qui la composent, urbains ou ruraux, mêlant proximité et efficacité.

Dès lors, on peut s'interroger et c'est ce que le groupe Socialiste fait aujourd'hui. Pourquoi imaginer substituer à la Province de nouvelles structures qui ne possèderaient pas les mêmes atouts humains et financiers, qui ne répondraient pas au même souci de représentativité démocratique de toutes expressions et de toutes les opinions ou qui ne permettraient plus une approche globale de la politique avec une dispersion des moyens.

Aussi, comme certain le souhaite, faut-il donc favoriser la disparition d'une institution qui a fait ses preuves et qui a montré sa capacité à se moderniser tout au long de ces dernières années, qui dispose d'outils utiles et efficace pour encadrer cette dynamique.

Faut-il donc, comme d'aucun le souhaite, soutenir la généralisation du prêt-à-porter alors que les défis qui nous attendent justifient un costume taillé sur mesure ?

Notre Province a trouvé, via la supracommunalité l'élément fédérateur pour mieux armer les communes qui peuvent ainsi aborder le développement harmonieux, durable et équilibré, dans le souci de fournir aux citoyens des services de qualité. Forte de son expérience, notre Province est la apte pour affronter ce nouveau virage et cette réflexion mais surtout des actions.

Le groupe Socialiste soutient donc cette dynamique insufflée par le Collège provincial non seulement parce qu'elle s'appuie sur la concentration des moyens mais également la concertation avec les élus avec les élus et les forces vives, mais aussi parce qu'elle privilégie le développement d'une politique cohérente, respectueuse, ambitieuse sans dilapider les moyens financier et surtout sans

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

augmenter la pression fiscale. Dans cet élan partagé par d'autres amis des autres groupes politiques présents dans cette salle, le groupe Socialiste souhaite que le Collège initie d'autres chantiers qui participeront à la modernisation de la Province.

On a parlé abondamment de mobilité, il faut aussi développer des liens avec les territoires ruraux en dehors du territoire urbain, l'environnement et l'aménagement du territoire, la politique des cours d'eau, la culture aussi qui est la base de l'identité d'un territoire. Autant d'enjeux cruciaux où la Province a un rôle essentiel à jouer, un rôle essentiel d'interface entre les acteurs locaux.

Il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. Le groupe Socialiste se range résolument derrière vous le Député-Président et les membres du Collège provincial pour mener, à terme, cette opération avec l'ensemble des élus pour développer un discours fort, ambitieux, positif et tourné vers l'avenir !

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENRE. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur André GILLES à rejoindre la tribune pour réagir ce que nous venons d'entendre et conclure cette séance thématique. Vous avez la parole Monsieur le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

Et bien, qu'il me soit d'abord permis de féliciter, presque toutes et tous, qui ont participé à ce Conseil provincial thématique et qui ont, presque toutes et tous, enrichi le débat par leur analyse et leur proposition.

Je remercie tout particulièrement les personnalités politiques qui sont intervenues dans le cadre de cette séance, M. DEMEYER et M. BACQUELAINE et celles qui se sont exprimées dans le reportage que vous venez de voir avec cette séance thématique et je cite : Mme SIMONIS, M. COËME, M. PIETTE, M. DESAMA, M. LECERF, M. JEHOLET et M. JAVAUX, sans oublier les élus français, M. MITTERRAND et M. BRON.

Voilà bien un Conseil provincial thématique intéressant à plus d'un titre et qui aura permis, j'espère, de mieux appréhender cette notion de supracommunalité que chacun veut promouvoir ou dit vouloir promouvoir et concrétiser au travers de propositions.

De tout ce qui a été dit, je retiendrai que nous devons encore

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

progresser, c'est évident, tout est perfectible heureusement, dans les collaborations en particulier entre pouvoirs de proximité comme l'a notamment évoqué M. SPITS, Conseiller provincial et par ailleurs Bourgmestre.

Travailler de concert entre communes et Province est aussi pour le Collège provincial un leitmotiv. Je tiens donc à rassurer Mme MAUER. Pour reprendre votre expression, Mme la Conseillère, « la Province de Liège doit jouer un rôle moteur dans cette évolution », je vous cite, pour dépasser « le chacun pour soi », je vous cite toujours. Elle le fera. Soyez en sûre.

C'est avec plaisir non dissimulé que je constate aussi que Mme BLAISE salue les initiatives de dialogue, notamment au sein de la Coordination provinciale, qu'elle dit, la Province l'a accompagnée, en fait la Province l'a créée, l'a initiée je tiens à le préciser, et à rappeler accessoirement qu'en font partie parmi les élus locaux M. JAVAUX, co-Président du parti Ecolo et Mme DETHIER-NEUMANN, Députée wallonne germanophone.

J'ai également remarqué que Mme BLAISE distinguait une institution et les services qu'elle rend. Je suppose que les téléspectateurs agents provinciaux l'auront noté mais dans cette optique, nous pouvons peut-être espérer que la Région wallonne accepte de nous confier des missions déléguées, c'est ce qui passe vous savez en France quand vous voyez les Communauté urbaine telles que Bordeaux, Lille et bien d'autre, le Ministre peut avoir la signature et le pouvoir est délégué. Demain, la Région wallonne aura de plus en plus de pouvoir, notamment grâce à cette réforme de l'Etat et tout ne peut pas se faire depuis Namur, c'est la raison pour laquelle la Région wallonne pense à ce préoccuper de faire des Communauté urbaine ou des Communauté de territoires enfin bref, un niveau de pouvoir intermédiaire entre la Région et la Commune. Missions déléguées peut être comme, par exemple, la mobilité.

A Liège, la Province a toutes les caractéristiques pour aider les communes à se rassembler en Communauté urbaine ou en Communauté de communes et à être à disposition tantôt par nos ressources humaines, notre personnel, tantôt par un soutien financier, pour rendre possible leurs projets.

Comme l'a rappelé M. le professeur BEHRENDT dans le reportage introductif, la Province de Liège est légitime car elle est, je cite « Une institution démocratique qui dispose d'un Conseil, d'un Collège, d'une assise constitutionnelle et d'un pouvoir fiscal ».

Alors à côté de cela, il y a des rêves de modifications

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

constitutionnelles ou il y a des rêves après avoir insisté pour obtenir le respect d'une clé d'Hondt à tous les niveaux de pouvoir, de s'étonner de ne pas y être représenté, de vouloir avoir son mot à dire sans pour autant avoir été élu. C'est un autre débat. Pour ça, il faut gagner les élections bien évidemment.

Alors, la Province de Liège fait déjà de la supracommunalité et elle doit en faire encore davantage, c'est clair, mais que chacun soit rassuré parce qu'il faut être précis dans le vocabulaire sinon on pourrait être attaqué de toute part, je précise bien, la Province n'est pas là pour penser à la place des Villes et des Communes, elle est là pour favoriser leur rassemblement, leur permettre de construire, ensemble, des projets qui dépassent leur territoire et les aider avec des moyens, je le répète, tantôt humains, tantôt financiers, pour permettre la réalisation ou même tout simplement l'éligibilité de leurs projets.

C'est précisément les élus locaux qui proposeront, au sein de l'organe de concertation qu'est la Coordination provinciale, les projets supracommunaux pour lesquels ils sollicitent l'intervention de la Province de Liège.

Après avoir exprimé sa volonté de rationaliser ses activités en les restreignant à cinq axes prioritaires, la Province de Liège est donc demanderesse pour exercer des compétences supracommunales que cela soit des missions déléguées du haut vers le bas comme en matière de mobilité ou du bas vers le haut comme la problématique du sel de déneigement.

D'autres exemples peuvent confirmer la volonté des communes de se tourner naturellement vers la Province pour remplir un rôle supracommunal, c'est Mme KRINGS qui évoquait le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel. Après avoir interrogé les Communes sur le territoire desquelles s'étend le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel, la Province de Liège a reçu une réponse unanime des élus locaux afin de poursuivre son rôle de pouvoir organisateur du Parc. Il faut savoir que notre Province est la seule en Wallonie à assumer une telle mission qui se situe, elle aussi, dans le cadre de la supracommunalité.

Faut-il parle de ... ou Ville de Liège, Ville de Seraing, Université et Province de Liège, se battent ensemble pour essayer d'obtenir de la Région wallonne éventuellement un centre sportif de haut niveau sans saupoudrage ni éclatement sur le territoire.

Après avoir exprimé cette volonté de rationaliser en cinq axes comme je l'ai dit, il y a donc des délégations qui peuvent

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

éventuellement faire bouger, sans tabou, les choses pour on puisse être d'avantage au service du concitoyen.

En matières supracommunales, ce sont aussi en matière hospitalier et Mme MAUER... il y a deux axes dans cette matière. Il y a d'une part, intensifier l'identification, la recherche et le développement de synergies médicales inter-hospitalières qui permettra l'optimisation des ressources médicales dans l'intérêt du patient, mais il y a aussi cet autre intérêt d'une supracommunalité réside également dans la recherche de synergies opérationnelles en termes de gestion des ressources humaines, d'harmonisation des formations, de logistique hospitalière qui sont autant de domaines permettant des réductions de coût.

Pour rappel, chaque compte de résultat peut avoir un impact sur les finances des communes et de la Province.

D'accord aussi avec vous M. CULOT évidemment et M. MIGNOLET d'ailleurs, quand vous rappelez le besoin de supracommunalité pour la création d'infrastructures sportives et culturelles, pour l'aménagement du territoire, pour l'environnement ou pour la mobilité, sujet que nous avons abordé le week-end dernier dans le cadre d'une exposition à Seraing, inaugurée et saluée par M. le Ministre HENRY en charge de la Mobilité au sein du Gouvernement wallon. Quant aux chemins de fer, ce n'est pas encore dans le projet wallon, c'est l'Etat fédéral et c'est en accord avec la SNCB que je remercie encore, que nous avons pu remettre en service cette fameuse ligne 125A.

La proposition de M. SOBRY de mettre sur pied un nouveau portail interactif pour présenter ce qui se fait en province de Liège en vue de faire adhérer progressivement les utilisateurs au concept de supracommunalité et à ses structures me paraît être une excellente idée, pas facile à réaliser mais pour autant nous nous y attelons et il faudra évidemment prendre cela en compte.

Enfin et pour conclure, effectivement, je croyais qu'on n'était pas là pour discuter de découpage géographique, d'enlever un morceau, de diminuer un nombre de Conseillers et de tomber, le cas échéant dans une polémique dont je pense, nos concitoyens, nos téléspectateurs n'ont vraiment pas besoin, je pense qu'ils en ont à satiété, nous sommes là, à mon avis pour d'abord penser et s'occuper d'eux pour écouter ce qu'ils souhaitent et essayer de le mettre en œuvre.

Effectivement, on peut le faire à 84, à 56, on peut accélérer le processus et quand on ne croit pas à une institution on peut aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2011

en démissionner comme ça on avance le processus en ... c'est une suggestion que je me permets. Mais en tout cas, s'occuper des gens c'est ce que la Province évidemment a bien l'intention de poursuivre. Maintenant, plus que jamais, la main dans la main avec les autres pouvoirs de proximité que sont les Communes.

J'avais commencé ma première intervention en signalant que la supracommunalité était tout à la fois une réalité actuelle et un nouveau défi. Je termine mes conclusions satisfait d'avoir entendu de presque toutes parts énormément de volontarisme en la matière.

La Province relèvera donc ce nouveau défi, « ce projet de fierté et de prospérité » comme l'a dit avec tant de conviction M. DRION « Puissent nos élus wallons nous entendre et nous permettre de réaliser cet objectif » et comme l'écrivait Georges BERNANOS « L'espoir est un risque à courir ».

Si après les nécessaires débats entre nous bien sûr, ce projet est porté par l'ensemble de la classe politique liégeoise au sens de la coordination provinciale, alors, je pense que ce risque sera diminué.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député provincial - Président.

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette séance. Je clos ici la séance thématique de ce jour. Merci à tous.

- La réunion publique est levée à 17 h 43.